

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit
tenue le 23 avril 2024, à 16 h 01, en visioconférence TEAMS**

Sont présents :

Mme Marie-Ève Baron, personnel enseignant
Mme Chantal Bélanger, diplômée secteur technique, cégep Édouard-Montpetit
Mme Isabelle Desrochers-Galipeau, secteur universitaire
M. Benoit Dicaire, parent d'étudiant
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep
Mme Manon Lapierre, personnel de soutien
M. Benoit Lecours, diplômé secteur technique, ÉNA
Mme Josée Lepitre, secteur des centres de services scolaires
Mme Julie Loslier, secteur socio-économique
M. Patrick Monarque, secteur entreprises
M. Janick Morin, personnel enseignant
Mme Emmanuelle Roy, membre d'office et directrice des études du Cégep
Mme Yekta Shabani, étudiante secteur technique, ÉNA
Mme Laetitia Stevens, étudiante secteur préuniversitaire, cégep Édouard-Montpetit
M. Éric Trudeau, secteur entreprises
Mme Elise Violletti, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie

Sont absent(e)s :

M. Stéphane Dion, parent d'étudiant
M. Frédéric Lefebvre, diplômé du secteur préuniversitaire

Est invité :

Mme Marie-Pier Lépine, secrétaire générale et secrétaire d'assemblée

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Marie-Pier Lépine agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 16 h 01.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

	Points
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général <i>Présenté par : M. Jean-Paul Gagné et Mme Marie-Pier Lépine</i>	
2.1 Présentation du rapport et de la recommandation du comité de sélection	Information
2.2 Nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général	Décision
2.3 Détermination du mandat	Décision
3. Dissolution du comité de sélection	Décision
4. Approbation du procès-verbal séance tenante	Décision
5. Levée de la séance	Décision

24-CA-044 PROPOSITION

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Mme Elise Violetti, appuyée par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2024 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

2.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

Compte tenu de l'importance d'assurer la confidentialité des recommandations du comité de sélection, le rapport du comité, ainsi que la lettre d'intention et le curriculum vitae de la personne recommandée sont projetés à l'écran séance tenante et n'ont pas été transmis aux membres préalablement à la réunion.

M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration et président du comité de sélection pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général, présente le rapport et les recommandations du comité de sélection. Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale et secrétaire du comité de sélection, présente le processus suivi par le comité de sélection.

Conformément à la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et à l'article 2.4.2 du *Règlement de la Commission des études* (règlement numéro 7) du Cégep, le conseil d'administration consulte la Commission des études sur la nomination de la directrice générale ou du directeur général. Cette consultation a eu lieu lors d'une réunion extraordinaire de la Commission des études (CÉ), de 15 h à 16 h le 23 avril 2024, juste avant la tenue de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration.

Mme Elise Violletti quitte la réunion à 16 h 21.

2.2 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE OU D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL

24-CA-045 PROPOSITION

ATTENDU le départ à la retraite de M. Sylvain Lambert;

ATTENDU les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU le *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

ATTENDU le rapport du Comité de sélection pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général;

ATTENDU la recommandation unanime du Comité de sélection;

ATTENDU la recommandation unanime de la Commission des études;

M. Benoit Dicaire, appuyé par M. Benoit Lecours, propose à l'assemblée de nommer Mme Hélène Bailleu en tant que directrice générale à compter du 1^{er} juillet 2024, pour un mandat d'une durée de 5 ans, et de mandater M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, et M. Eric Trudeau, vice-président du conseil d'administration, pour négocier le contrat individuel de travail de Mme Hélène Bailleu à titre de directrice générale, en conformité avec le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Janick Morin quitte la réunion à la 16 h 21.

2.3 DÉTERMINATION DU MANDAT

M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration et président du comité de sélection pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général, présente le libellé du mandat recommandé par le comité de sélection.

Mme Marie-Pier Lépine, directrice du développement institutionnel et secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration faisant partie des membres du personnel du Cégep, qu'en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ils ne peuvent voter sur cette proposition puisque le mandat constitue une condition de travail au sens de cet article.

24-CA-046 PROPOSITION

ATTENDU la résolution 24-CA-45;

ATTENDU les articles 12 et 20 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU la description générale d'emploi du poste de directrice générale ou directeur général de collègue prévue au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des collèges d'enseignement général et professionnel*;

ATTENDU la description des fonctions de directrice générale ou directeur général prévue à l'article 7.3 du *Règlement de régie interne du cégep Édouard-Montpetit* (règlement no 1);

ATTENDU le *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

ATTENDU le rapport et les recommandations du comité de sélection pour la nomination d'une directrice générale et d'un directeur général;

Mme Isabelle Desrochers-Galipeau, appuyée par M. Benoit Dicaire, propose à l'assemblée que le mandat de la directrice générale, pour les années 2024-2029, porte sur l'accomplissement de ses fonctions générales prévues dans les règlements applicables et, de façon prioritaire, qu'il soit de :

1. **Poursuivre les travaux menant à l'élaboration du plan stratégique 2025-2030 du Cégep et de l'ÉNA et assurer sa mise en œuvre. Ce plan inclut le Plan de réussite, qui est également prévu dans la loi.**
2. **Assurer un climat de travail propice à la collaboration de l'ensemble de la communauté collégiale dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement et la réussite éducative au sens large, de créer un milieu de travail stimulant, de stabiliser les équipes et de renforcer l'engagement et le sentiment d'appartenance.**
3. **S'assurer que le Cégep développe une stratégie efficace afin d'assurer l'attractivité, la fidélisation et le développement du personnel.**

4. **Mettre en œuvre des actions structurantes pour faire face aux enjeux environnementaux et répondre aux défis de développement durable.**
5. **Accorder une attention particulière à la sécurité, à la santé physique et mentale du personnel et des personnes étudiantes et au maintien d'un climat favorisant les échanges interpersonnels.**
6. **Favoriser les échanges constructifs au sein de la communauté collégiale et s'assurer de maintenir un milieu équitable et inclusif des diversités et propice au vivre-ensemble.**
7. **Mobiliser la communauté collégiale et ses partenaires des secteurs publics et privés dans la réalisation des projets du Pavillon de la santé et de l'innovation et de l'Aérocampus.**
8. **Mobiliser la communauté collégiale et ses partenaires dans les transformations majeures que le Cégep et l'ÉNA vivront au cours des prochaines années : écologisation, transformation numérique et enjeux liés à l'intelligence artificielle, développement de la recherche.**
9. **S'assurer que le Cégep et l'ÉNA jouent un rôle moteur dans le développement culturel, social, économique et communautaire de la région.**
10. **Faire rayonner le Cégep et de l'ÉNA au sein de la communauté régionale et auprès des instances gouvernementales, aux niveaux régional, national et international.**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. DISSOLUTION DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'article 2.6 du *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* prévoit que le conseil d'administration doit dissoudre le comité de sélection lorsque ce comité a terminé ses travaux, remis son rapport et que le conseil d'administration a procédé à la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général.

24-CA-047 PROPOSITION

ATTENDU que le comité de sélection a accompli le mandat pour lequel il avait été formé par le conseil d'administration lors de la réunion extraordinaire du 24 janvier 2024 (résolution 24-CA-003);

ATTENDU la résolution 24-CA-045 et la nomination de Mme Hélène Bailleu à titre de directrice générale;

ATTENDU l'article 2.6 du *Règlement relatif à la nomination ou au renouvellement de mandat du directeur général et du directeur des études* (règlement no 5);

M. Eric Trudeau, appuyé par Mme Chantal Bélanger, propose à l'assemblée de dissoudre le comité de sélection formé par le conseil d'administration pour procéder au recrutement d'une directrice générale ou d'un directeur général.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

Le projet de procès-verbal de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2024, tenue à huis clos, est projeté à l'écran durant la rencontre afin de permettre aux membres du conseil d'administration d'en prendre connaissance.

24-CA-048 PROPOSITION

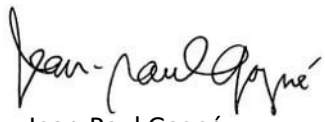
ATTENDU que l'assemblée extraordinaire du 23 avril 2024 est tenue à huis clos;

ATTENDU que l'approbation séance tenante du procès-verbal permet d'en assurer la confidentialité;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'approuver, séance tenante, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du 23 avril 2024 tel qu'il est présenté aux membres du conseil d'administration.

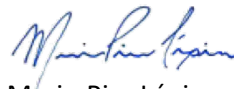
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu de lever la séance à 16 h 48.



Jean-Paul Gagné

Président du conseil d'administration



Marie-Pier Lépine

Secrétaire d'assemblée